ODEALIM
INSOR

PACK BAILLEUR INDIVIDUEL

Assurance des Loyers Impayés & autres risques liés à la location

Demande d'adhésion

Contrat Groupe n° AC473056 souscrit par INSOR auprès de L'EQUITE, Groupe GENERALI

Date de prise d'effet des garanties souhaitée : _____

Au plus tôt le lendemain du jour de réception de votre demande accompagnée du règlement. Il est indispensable de compléter entièrement la demande d'adhésion, y compris lorsqu'une étude Vériloc© a été réalisée. Toutes les informations recueillies sur ce document sont destinées à établir le contrat.

Correspondances :

INSOR Gestion
Immeuble Le Portant
152 Grande Rue Saint Clair
69300 CALUIRE-ET-CUIRE
Tél. 04.72.61.08.43
E-mail : production@insor.com

■ Souscripteur - Propriétaire

◯ M. ◯ Mme ◯ S.C.I. Nom : _____ Prénom : _____

N° _____ Voie _____ Code Postal : _____

Ville _____ Tél. _____ E-mail _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

■ Désignation du bien donné en location

N° _____ Voie _____ Etage _____

Code postal _____ Ville _____ Date d'effet du bail _____ Durée ____ ans

Montant du loyer mensuel (charges comprises) : _____ € Dépôt de garantie prévu au bail : _____ €

Type de bien : ◯ Appartement ◯ Maison Individuelle Usage du bien : ◯ Résidence principale ◯ Résidence secondaire

Type de bail : ◯ Bail d'habitation (◯ Vide ◯ Meublé) ◯ Bail mixte (profession libérale uniquement)

■ Informations sur le(s) locataire(s) et l'éventuelle caution

	Locataire 1	Locataire 2	Caution Solidaire (locataire étudiant ou apprenti)
Titre	◯ Monsieur ◯ Madame	◯ Monsieur ◯ Madame	◯ Monsieur ◯ Madame
Nom & Prénom			
Date de naissance			
Situation professionnelle [a]	Choisir un statut Pro	Choisir un statut Pro	Choisir un statut Pro
Revenu net global [b] avant impôt			
Autres revenus réguliers			

[a] **Statut prof. :** Se référer à l'Annexe « Sélection des locataires » pour le détail des cas possibles. En résumé **: Statut n°1** = CDI hors période d'essai et hors préavis de licenciement ou Retraité et autres pensionnés; **2a (ancienneté > 2 ans)** ou **2b (ancienneté < 2 ans)** = Artisan, Commerçant, Profession Libérales, Travailleur Non Salarié (T.N.S.) ou salarié rémunéré à la commission ; **3a (durée restante du contrat de travail > 8 mois)** ou **3b (durée restante du contrat de travail entre 2 et 8 mois)** = CDD ou Contrat d'Interim ; **4** = Etudiant ou Apprenti ; **Autres cas :** Souscription impossible.

[b] **Revenu net global :** Cumul des ressources nettes mensuelles dont disposent les titulaires du bail au sens du Code Général des impôts, plus les allocations diverses et pensions perçues, imposables ou non. Les ressources prises en compte doivent avoir un caractère régulier et permanent.

■ Questionnaire de déclaration du risque (réponses obligatoires)

J'ai été informé de la nécessité de répondre avec le plus grand soin aux questions ci-après et avoir pris le temps de la réflexion avant d'y répondre et reconnais être informé des éventuelles conséquences d'une réponse inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).

1. Le Dossier de Location a-t-il été constitué conformément à l'Annexe "Sélection des locataires" jointe (Réf. 2020-01) ? ◯ **OUI** ◯ **NON**
2. Le bail (signé ou à signer) contient-il une clause résolutoire en cas de non-paiement des loyers au terme convenu, ainsi qu'une clause de solidarité et d'indivisibilité en cas de pluralité de locataires ? ◯ **OUI** ◯ **NON**

A la signature du bail :

3. - Un état des lieux d'entrée contradictoire a-t-il été (sera-t-il) effectué ? ◯ **OUI** ◯ **NON**
4. - Le contrat de location et les éventuels actes de cautions solidaires sont-ils (seront-ils) conformes aux textes de lois en vigueur ? ◯ **OUI** ◯ **NON**

A compléter selon votre situation :

5. **En cas de souscription de la formule Intégrale** vos tantièmes dans la copropriété excèdent-ils 25% de l'ensemble ? ◯ **OUI** ◯ **NON** ◯ **NON CONCERNÉ**
6. **En l'absence de Certification Vériloc©** : le souscripteur est responsable de la vérification du dossier du locataire. Dans ce cas, toutes les garanties nécessaires quant à la solvabilité du locataire ont-elles été obtenues et vérifiées conformément à l'Annexe "Sélection des locataires" jointe (Réf. 2020-01) ? ◯ **OUI** ◯ **NON** ◯ **NON CONCERNÉ**

Si le locataire mentionné ci-dessus est en place:

7. - Un congé a-t-il été donné par vous ou votre locataire ? ◯ **OUI** ◯ **NON** ◯ **NON CONCERNÉ**
8. - Avez-vous enregistré un incident de paiement ou litige avec ce locataire au cours des 12 derniers mois ? ◯ **OUI** ◯ **NON** ◯ **NON CONCERNÉ**
9. - Avez-vous connaissance de changement de situation du locataire ou de la caution le cas échéant, depuis la signature du bail. ? ◯ **OUI** ◯ **NON** ◯ **NON CONCERNÉ**

Le Souscripteur reconnaît que :

- Toutes les déclarations figurant sur le présent document serviront de base au contrat, qu'elles sont sincères et, à sa connaissance, exactes.
- Le dossier de location et les justificatifs sont tenus à la disposition de l'Assureur qui se réserve le droit de les contrôler à posteriori.
- Vous avez pris connaissance des Dispositions Spéciales et Générales (Réf. EQ/IN/0438F L'EQUITE) disponibles sur notre site https://insor.com, de la Notice d'Informations NI 2020-01 et du document d'information produit transmis avec le présent document.

La durée du contrat est d'un an avec tacite reconduction, et possibilité de résiliation à votre échéance anniversaire moyennant un préavis de 2 mois.

L'EQUITE, Groupe GENERALI – SA au capital de 26 469 320 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 572 084 697 RCS Paris. Siège Social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 |
Courtier Concepteur Gestionnaire du contrat : INSOR – 14 rue de Richelieu 75001 PARIS RCS B 432 320 745 - SAS au capital de 25.000 EUR– N°ORIAS 07 001 564 https://orias.fr/ Sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest 75436 Paris Cedex 09 - Vers. 2020-07

Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de cette opération font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est L'Équité à l'exception des opérations listées au sein des Dispositions Générales dont le responsable de traitement est INSOR.

Le traitement des données a pour finalité la réalisation de mesures précontractuelles, d'actes de souscription, de gestion et d'exécution ultérieure du contrat y compris de profilage. A ce titre, elles pourront être utilisées à des fins de recouvrement, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle, de surveillance du risque et à des fins d'études statistiques et actuarielles. Ces traitements ont comme base juridique l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles.

Ces informations auront également pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que le respect des obligations règlementaires. Ces traitements ont comme base juridique le respect des obligations légales.

Ces informations pourront être utilisées pour des besoins de prospection commerciale y compris de profilage ainsi que pour permettre la lutte contre la fraude à l'assurance. Ces traitements ont comme base juridique l'intérêt légitime.

Dans les conditions prévues par la réglementation, vous disposez du droit de prendre connaissance des informations vous concernant et le cas échéant de demander à les corriger notamment en cas de changement de situation.

Vous disposez également du droit de demander d'effacer ou de limiter l'utilisation de vos données notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires.

Enfin, vous pouvez récupérer dans un format structuré les données que vous nous avez fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsque vous avez consenti à l'utilisation de ces données.

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles notamment concernant la prospection commerciale.

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande aux adresses suivantes après avoir fourni une preuve de votre identité :

- Auprès de INSOR 14 rue de Richelieu 75001 Paris, ou par mail à l'adresse rgpd@insor.com
- Auprès de l'assureur : droitdacces@generali.fr ou à l'adresse postale suivante Generali – Conformité - TSA 70100 75309 Paris Cedex 09.

Pour plus d'informations sur le traitement de vos données et sur vos droits, nous vous invitons à consulter l'article « Information sur la protection des données personnelles » qui a été mis à votre disposition dans les Dispositions Générales.

A compléter

GARANTIES CHOISIES :

Voir détail des garanties (page 3), les options et les tarifs mensuels (p.4)

Formule choisie : ◯ **Essentielle** ◯ **Intégrale**

Durée d'indemnisation : ◯ **36 mois** ◯ **Illimitée**

CALCUL DE LA 1ère COTISATION :

Base de Cotisation (cf. page tarifs) _____ **€/mois**

Option Pack Premium (+ 4 €/mois) ◯ Oui ◯ Non ..... €

Etude Vériloc© (+ forfait 45 €) ◯ Oui ◯ Non ..... €

Certification préalable à la signature du bail (obligatoire pour loyers supérieurs à 2000 €/m ou indemnisation illimitée ou pour certains statuts professionnels)

Frais de dossier à l'adhésion _____ + 20 €

= **TOTAL** 1ère cotisation ..... **€**

FRACTIONNEMENT / MODE DE REGLEMENT :

◯ Mensuel (1) ◯ Trimestriel (1) ◯ Annuel (2)

(1) par prélèvement SEPA uniquement (2) Chèque ou prélèvement SEPA

DOCUMENTS À JOINDRE :

☐ Une copie de votre pièce d'identité

Selon le fractionnement retenu :

☐ Mandat SEPA complété et signé, accompagné d'un RIB

☐ ou chèque de la cotisation annuelle à l'ordre d'INSOR

Fait à ..... **Le** .....

Signature du Souscripteur

Par la signature du présent document, quelle qu'en soit la forme, je reconnais avoir personnellement répondu aux questions qui m'ont été posées, je certifie exactes et sincères toutes mes réponses lesquelles, même retranscrites par un tiers, sont exactement reproduites dans le présent document et je reconnais être informé que l'acceptation du risque par la Compagnie a été effectuée sur la base de ces réponses.

Précédée de la mention "lu et approuvé"

Bénéficiez d'un paiement fractionné, sans frais

Nous vous proposons de fractionner votre cotisation sans frais, sous réserve que le paiement de la cotisation s'effectue par prélèvement SEPA.
Merci de compléter le mandat de prélèvement ci-dessous, et de nous l'adresser accompagné de votre R.I.B. ou R.I.P.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA **(Veuillez compléter tous les champs du mandat et joindre un RIB ou un RIP)**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le courtier d'assurances INSOR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'INSOR.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Vos droits portant sur le présent mandat figurent dans le document qui vous sera remis par votre banque.
Les engagements réciproques résultant du contrat d'assurance doivent être exécutés de bonne foi. En signant le présent mandat, vous consentez expressément au paiement de la prime contractuelle par mode de prélèvement. Le non-paiement de la prime, même en cas de contestation ou d'annulation du prélèvement est susceptible d'engager la responsabilité du débiteur (payeur) vis à vis de l'entreprise d'assurance.

Mode de fractionnement choisi ◯ Annuel ◯ Trimestriel ◯ Mensuel

Débiteur : Votre Nom _____

Votre Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

Créancier : **INSOR**
14 rue de Richelieu
75001 PARIS
France

Identifiant créancier SEPA : **FR40ZZZ458294**

IBAN ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐

BIC ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Paiement : ☒ Récurrent/Répétitif ☐ Ponctuel

Fait à : _____

Le : ☐☐☐☐☐☐☐☐

Signature

Le code RUM sera indiqué sur les Dispositions Particulières de votre contrat

PACK BAILLEUR INDIVIDUEL - Notice d'informations (Réf. NI 2020-01)

Ces garanties s'inscrivent dans le cadre de la police Groupe n° AC473056 souscrite par INSOR auprès de L'EQUITE Groupe GENERALI
Le texte intégral des Dispositions Générales et Spéciales est disponible sur demande auprès d'INSOR ou sur le site https://insor.com

En un seul contrat, vous êtes couvert contre tous les risques liés à votre statut de Propriétaire ou de Copropriétaire Non Occupant :

		Garanties	Objet / Montant garanti	
Formule Intégrale	Formule Essentielle	**Loyers et Charges Impayés**	**Objet de la garantie :** Vous rembourser le montant des loyers dus par un locataire défaillant jusqu'à la récupération des locaux. **Durée de la garantie :** Elle s'exprime depuis le début du premier terme impayé jusqu'au départ du locataire sans pouvoir excéder **36 mois**. Elle peut être **illimitée** si l'option a été souscrite. **Limitation de la garantie :** L'indemnité à la charge de l'Assureur ne peut pas excéder **3.000€ par mois**. **Règlement du sinistre :** La prise en charge du sinistre prend effet dès le 1er jour d'impayé et le premier règlement intervient dès le **3ème mois** suivant celui du premier terme impayé ; les règlements suivants sont effectués tous les 3 mois (ou tous les mois si souscription à l'option Pack Premium). Le dépôt de garantie (ou un montant équivalent) est déduit du dernier règlement.	Limite de garantie globale : 80.000€ - **Franchise : Néant**. Le dépôt de garantie (ou un montant équivalent au dépôt de garantie légalement exigible à la date du bail) sera déduit du règlement de l' assureur. Pour un bail meublé, le dépôt de garantie doit être de deux mois de loyers hors charges.
		Détériorations Immobilières occasionnées par le locataire	**Objet de la garantie :** L'Assureur garantit à l'Assuré le remboursement des dommages matériels constatés lors du départ du locataire résultant de son fait et survenus postérieurement à la date d'effet du contrat. Il garantit également : - des dommages matériels consécutifs à la procédure d'expulsion - de la perte pécuniaire correspondant au temps nécessaire à la remise en état des locaux. **Limitation de la garantie : 8.000 €, dont :** Dommages matériels : à concurrence de **4 mois de loyer** Perte pécuniaire : à concurrence de **2 mois de loyers** **Règlement du sinistre :** 15 jours après réception de l'état définitif des dépenses.	
		Départ prématuré du locataire	L'Assureur garantit à l'Assuré le remboursement des loyers jusqu'à la relocation, en cas de décès du locataire (maxi 3 mois) ou de départ prématuré de celui-ci sans respecter les délais de préavis (dans la limite du congé légal).	
		Frais de Contentieux	L'Assureur prend en charge les frais de procédure pour le recouvrement des impayés, ainsi que pour l'expulsion. Sont également garantis les frais d'intervention du serrurier, du Commissaire de Police, de déménagement et de garde meubles.	
		Protection Juridique	L'Assureur assume à ses frais, soit à l'amiable, soit devant toute juridiction, les diligences ou actions que l'Assuré devrait subir de la part du locataire ou serait en droit d'exercer contre le locataire ou sa caution en vertu du contrat de location des locaux déclarés par le Souscripteur. Limitation de la garantie : **10.000 €** par litige (seuil d'intervention de 400€).	
	Option	**(Co)Propriétaire Non Occupant**	**Dommages Matériels** subis par votre bien immobilier, en cas d'absence ou d'insuffisance du contrat d'assurance souscrit par votre syndic. Biens Immobiliers (Incendie, Dégât des eaux, Vol, etc.) : Valeur de reconstruction à neuf, La garantie **Responsabilité Civile du Bailleur** couvre les dommages subis par les personnes envers lesquelles vous êtes reconnu responsable, à la suite de la survenance d'un risque garanti.	Tous préjudices garantis confondus : 7,6M€
		Charges communes de copropriété	Cette garantie couvre la défaillance de certains copropriétaires : Garantie qui s'adresse aux copropriétaires détenant moins de 25% de la copropriété : Remboursement des charges communes impayées par certains copropriétaires jusqu'à 27.000€ par année d'assurance	

Exclusions

Le contrat n'a pas d'effet dès lors que les frais engagés ou les dommages subis par l'Assuré sont consécutifs à des événements exclus par le contrat couvrant les loyers impayés.

Exclusions spécifiques à la garantie des loyers :

- **les baux commerciaux, (une exception peut être faite après étude du dossier, si le propriétaire possède déjà un contrat Pack Bailleur Individuel pour un bail d'habitation),**
- **les baux artisanaux et ruraux, ou les locations saisonnières, les locations meublées conclues pour une durée inférieure à un an (sauf étudiant).**
- **Les baux assurés ou ayant été assurés dans le cadre d'un contrat VISALE, à l'exception des baux dont le locataire respectait lors de l'entrée dans les lieux les critères d'éligibilité du présent contrat.**
- **les immeubles déclarés insalubres ou en état de péril, selon le Code de la Construction et de l'Habitation.**
- **les baux conclus entre le propriétaire et son conjoint, ses ascendants, descendants ou collatéraux.**

Exclusions spécifiques à la garantie des détériorations immobilières :

- **le défaut d'entretien, l'usure normale, la vétusté, ainsi que les dommages causés aux espaces verts, aménagements extérieurs, arbres, plantations, éléments de clôture.**
- **les dommages au mobilier.**
- **les dommages causés par la transformation des locaux autorisée par le propriétaire.**
- **les dommages couverts par une autre police multirisques habitation.**

Exclusions spécifiques à la garantie du contentieux :

- **les frais de gestion des impayés, notamment les lettres recommandées préalables à la phase contentieuse.**
- **les dépens, amendes et frais y afférents, les dommages et intérêts éventuellement mis à la charge de l'Assuré par le tribunal.**

Cotisation mensuelle TTC

Loyer mensuel (charges comprises)	Formule Essentielle GLI		Formule Intégrale GLI + PNO	
	Indemnisation 36 mois	Indemnisation illimitée (1)	Indemnisation 36 mois	Indemnisation illimitée (1)
Jusqu'à 400 €	10,50 €	11,42 €	14,00 €	14,92 €
Jusqu'à 500 €	13,50 €	14,69 €	18,00 €	19,19 €
Jusqu'à 600 €	16,50 €	17,95 €	22,00 €	23,45 €
Jusqu'à 700 €	19,50 €	21,22 €	26,00 €	27,72 €
Jusqu'à 800 €	22,50 €	24,48 €	30,00 €	31,98 €
Jusqu'à 900 €	25,50 €	27,74 €	34,00 €	36,24 €
Jusqu'à 1000 €	28,50 €	31,01 €	38,00 €	40,51 €
Jusqu'à 1100 €	31,50 €	34,27 €	42,00 €	44,77 €
Jusqu'à 1200 €	34,50 €	37,54 €	46,00 €	49,04 €
Jusqu'à 1300 €	37,50 €	40,80 €	50,00 €	53,30 €
Jusqu'à 1400 €	40,50 €	44,06 €	54,00 €	57,56 €
Jusqu'à 1500 €	43,50 €	47,33 €	58,00 €	61,83 €
Jusqu'à 1600 €	46,50 €	50,59 €	62,00 €	66,09 €
Jusqu'à 1700 €	49,50 €	53,86 €	66,00 €	70,36 €
Jusqu'à 1800 €	52,50 €	57,12 €	70,00 €	74,62 €
Jusqu'à 1900 €	55,50 €	60,38 €	74,00 €	78,88 €
Jusqu'à 2000 €	58,50 €	63,65 €	78,00 €	83,15 €
Jusqu'à 2100 €(1)	61,50 €	66,91 €	82,00 €	87,41 €
Jusqu'à 2200 €(1)	64,50 €	70,18 €	86,00 €	91,68 €
Jusqu'à 2300 €(1)	67,50 €	73,44 €	90,00 €	95,94 €
Jusqu'à 2400 €(1)	70,50 €	76,70 €	94,00 €	100,20 €
Jusqu'à 2500 €(1)	73,50 €	79,97 €	98,00 €	104,47 €
Jusqu'à 2600 €(1)	76,50 €	83,23 €	102,00 €	108,73 €
Jusqu'à 2700 €(1)	79,50 €	86,50 €	106,00 €	113,00 €
Jusqu'à 2800 €(1)	82,50 €	89,76 €	110,00 €	117,26 €
Jusqu'à 2900 €(1)	85,50 €	93,02 €	114,00 €	121,52 €
Jusqu'à 3000 €(1)	88,50 €	96,29 €	118,00 €	125,79 €

Tarifs 2022 par lot, hors frais de dossier et options.
(1) Certification Vériloc obligatoire.

Option Durée d'indemnisation illimitée

La durée d'indemnisation en cas de sinistre Loyers Impayés (LI) est de 36 mois. Il est toutefois possible d'**opter pour une durée d'indemnisation illimitée**.

Ceci permet de faire face à certaines procédures contentieuses exceptionnellement longues, par exemple du fait de l'engorgement des tribunaux.

Lorsque vous optez pour une Durée d'indemnisation illimitée, la certification Veriloc© du candidat locataire est obligatoire.

Option Pack Premium

Le Pack Premium est un atout parfait pour compléter votre couverture et vous apporter un confort en cas de sinistre Loyers Impayés.

Accessible à l'adhésion pour **4€/mois**, il offre **2 avantages** :

- Vous bénéficiez d'une **indemnisation mensuelle** de vos loyers impayés (au lieu de trimestrielle), après une première période de 3 mois correspondant à la phase précontentieuse.

- Un Juriste, **spécialiste des procédures contentieuses vous est dédié**, tout au long de la gestion de votre sinistre.

Bon à savoir

Les cotisations et options sont **intégralement déductibles des revenus fonciers**
(hors régime Micro-Foncier)

Certification VERILOC©

La Certification VERILOC© est délivrée par nos experts qui vérifient les déclarations du candidat locataire ou sa caution, avant la signature du bail. Notre service **contrôle leur solvabilité**, ainsi que **l'authenticité des justificatifs fournis**.

Lorsque vous optez pour cette option, merci d'ajouter l'entier dossier de location à votre Demande d'Adhésion complétée et signée. Les documents sont à transmettre par l'un des moyens suivants :

- par Mail : **veriloc@insor.com**
- ou par courrier : INSOR – Service VERILOC - Immeuble Le Portant - 152 Grande Rue Saint Clair - 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

NB : La certification VERILOC© est obligatoire dans l'un des cas suivants : le loyer dépasse 2000 €/mois chc, l'option Indemnisation illimitée est souscrite, l'un des locataires requiert la vérification de son dossier du fait de sa situation (cf. Annexe « Sélection des locataires »).

Coût de l'enquête : 45 € Montant unique et forfaitaire, à joindre à votre courrier postal, ou paiement par carte bancaire sur notre site : **https://insor.com/veriloc-pbi/**

Le résultat de l'enquête est communiqué dans un délai maximum de 48 heures.

- En cas d'avis favorable, la certification sera indiquée sur vos Dispositions Particulières.
- En cas d'avis défavorable sur le locataire ou sa caution, la garantie ne pourra être acquise. Vous pourrez alors nous soumettre jusqu'à deux nouveaux dossiers sans surcoût.

L'EQUITE, Groupe GENERALI – SA au capital de 26 469 320 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 572 084 697 RCS Paris. Siège Social : 2 rue Pillet-Will 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 |
Courtier Concepteur Gestionnaire du contrat : INSOR – 14 rue de Richelieu 75001 PARIS RCS B 432 320 745 - SAS au capital de 25.000 EUR– N°ORIAS 07 001 564 https://orias.fr/ Sous le contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest 75436 Paris Cedex 09 - Vers. 2020-07